

DIRECTION DU BUDGET

Paris, le **10 JUIL. 2013**

TÉLÉDOC
139, RUE DE BERCY
75572 PARIS CEDEX 12

LE MINISTRE DELEGUE CHARGE DU BUDGET
À MESDAMES ET MESSIEURS LES MINISTRES
A l'attention des directeurs des affaires financières

NOR BUDB1314801C
N°DF-2MPAP-13-3102

Objet : Élaboration de la comptabilité d'analyse des coûts (CAC) dans CHORUS - Projets annuels de performances 2014

PJ. : 7 annexes

La présente circulaire définit la procédure structurant les travaux à conduire pour l'élaboration généralisée de la comptabilité d'analyse des coûts (CAC) dans CHORUS, à compter du PAP 2014. Elle complète la circulaire relative à la finalisation des projets annuels de performances 2014, qui précise les modalités de présentation du volet d'analyse des coûts sous FARANDOLE.

1. Organisation

L'outil CHORUS consacre le caractère **transversal et interministériel** de la comptabilité d'analyse des coûts. En rupture avec la configuration existante, les acteurs partagent désormais la même base de production.

Cette structuration conduit à sécuriser les périmètres de responsabilité des gestionnaires, à travers la mise en place d'un système d'habilitation restrictif, et justifie par ailleurs un **niveau élevé de coordination entre acteurs**, au plus près des équipes ministérielles. Elle impose, enfin, une centralisation de la production auprès des directions des affaires financières.

2. Acteurs

Trois niveaux d'acteurs sont identifiés : ils disposent chacun d'une version de travail et d'une version de validation¹ dans CHORUS.

- **Les gestionnaires CAC produisent la CAC dans l'outil.** Garants de la modélisation des règles de déversements, ils organisent les modalités, contenus et calendrier des échanges à mener au sein de leur ministère, en vue de valider le modèle analytique. Ils interagissent de façon étroite avec les responsables de programme et entretiennent un dialogue renforcé avec les CBCM, qu'ils associent, dès la phase de conception, à la compréhension des choix analytiques retenus.
- **Les CBCM (DCB) intègrent la procédure le plus en amont possible.** Ils contribuent ainsi à la validation interne du modèle et vérifient la conformité des paramétrages CHORUS au regard du dossier CAC fourni. Dans un souci d'optimisation de la chaîne de production et de contrôle des éléments chiffrés, ils agissent, au plus près des équipes ministérielles, comme premiers « valideurs » de la CAC.

¹ Voir « Guide de prise en main de la comptabilité d'analyse des coûts dans CHORUS » disponible en page d'accueil sous FARANDOLE

Diffusion générale

- **La direction du budget pilote et consolide l'ensemble des travaux** : les bureaux sectoriels disposent à tout moment des informations saisies dans CHORUS et valident la cohérence des PAP sur l'ensemble des volets présentés par programme. Le bureau de synthèse pilote l'ensemble des travaux et valide la cohérence globale de la comptabilité d'analyse des coûts de l'État.

3. Processus

Une phase de conception réaffirmée

La tenue de la CAC dans CHORUS nécessite une définition préalable du paramétrage des règles de déversement. La phase de conception², distincte dorénavant de la phase de production de valeurs, est ainsi formalisée par l'introduction du tableau des cycles de déversements (TDD) dans le dossier CAC. **La validation de cette phase constitue un pré-requis à toute saisie dans l'outil et un jalon important de la procédure.**

Des travaux dans CHORUS, strictement cadencés³

Le caractère transversal de la CAC dans CHORUS induit une interdépendance permanente entre les productions ministérielles. **L'action d'un ministère dans l'application impactant l'ensemble du dispositif, conduit à synchroniser les calendriers des ministères, amenés à coordonner leurs travaux mutuels, sous peine de blocage du processus global.**

4. Points d'attention

La finalisation des documents budgétaires implique l'observation du calendrier des travaux, joint en annexe de la circulaire CAC, ainsi qu'un respect absolu de la date de livraison du lot correspondant, à la direction du budget, **au plus tard, le 29 août 2013.**

Tous les travaux⁴ qui ne nécessitent pas la connaissance des données budgétaires définitives, doivent être anticipés :

- La consolidation du dossier CAC peut être réalisée dès la stabilisation des maquettes Mission/Programmes/Actions ;
- Le paramétrage des règles dans CHORUS peut être préparé dans l'outil. Les gestionnaires CAC procèdent ainsi à la copie, ajustée, des règles préfigurées en LFI 2013 ;
- Les déversements extérieurs sont évalués au PAP, sur la base des éléments préfigurés en LFI 2013, actualisés des hypothèses de constructions budgétaires retenues au titre du PLF 2014, pour les crédits de soutien ;
- Enfin, les délais sont sécurisés par une automatisation systématique des déversements internes/externes. Ce procédé répond également aux objectifs de transparence et de lisibilité de l'information financière produite en CAC, à l'adresse du Parlement.

Le respect des jalons⁵ conditionne, par ailleurs, le déroulement complet de la procédure. En la matière, certaines échéances déterminent les points de poursuite ou de retour sur l'ancien procédé, qui, pour mémoire, repose sur une **actualisation de la matrice historique CAC, maintenue au PAP 2014.**

Pour le Ministre délégué et par délégation
Le Directeur du budget



Julien DUBERTRET

² Voir annexe 3 « Phase de conception du modèle analytique de déversement »

³ Voir annexe 1 « Calendrier d'élaboration des volets « Analyse des coûts » »

⁴ Voir annexe 6 « Documents utiles »

⁵ Voir annexe 1 « Calendrier d'élaboration des volets « Analyse des coûts » » - Jalons CHORUS